

Compte – rendu de la séance de Conseil Municipal du LUNDI 30 MARS 2015

**L’an deux mil quinze, le LUNDI TRENTE MARS,
à 20 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s’est réuni en session ordinaire, sous la
Présidence de M. Jean-Jacques GARDRAT, Maire.**

Nombre de Conseillers Municipaux : 14

Nombre de membres présents : 13

Date de convocation : le 19 mars 2015.

Etaient présents : Jean-Jacques GARDRAT, Serge RENAULT, Sophie BOULAY, Gérard PLATON,
Sandra FRAIN, Christine CHARREAU, Jean-Noël THIBAULT, Claudine LENOIR, Joël HALLAY,
Mireille BONNET, Agnès SURGENT, Christophe CAJAT, Bruno VUITTENEZ.

Absents excusés : Jean-Michel FORGEARD.

Pouvoirs : --

Absents non excusés : --

Madame Sandra FRAIN a été nommée secrétaire de séance.

1 – Compte de Gestion 2014

Vote du Compte de Gestion 2014, dressé par M. Gérard de TEMMERMAN, Trésorier, à l’unanimité 13
voix pour – zéro voix contre.

2 – Compte Administratif 2014

Vote du Compte Administratif 2014, voté par 12 voix pour – zéro voix contre – M. Jean-Jacques
GARDRAT n’ayant pas participé au vote.

Section de Fonctionnement :

Recettes :	1 382 854,12 €
Dépenses :	1 205 235,62 €
Solde d’exécution :	177 618,50 €
Résultat reporté (excédent 2013) :	274 428,74 €
Résultat cumulé (excédent 2014) :	452 047,24 €

Section d’Investissement :

Recettes :	261 522,61 €
Dépenses :	539 062,54 €
Solde d’exécution :	- 277 539,93 €
Résultat reporté (excédent 2013) :	145 754,44 €
Résultat cumulé (déficit 2014) :	- 131 785,49 €

Affectation du résultat 2014

- Excédent de fonctionnement de 452 047,24 €
 - en recettes de fonctionnement ligne 002
excédent reporté de fonctionnement pour 202 261,75 €
 - en recettes d’investissement compte 1068
excédent de fonctionnement capitalisé pour 249 785,49 €
- Déficit d’investissement de 131 785,49 €
obligatoirement en dépenses d’investissement ligne 001 déficit reporté d’investissement.

3 – Vote du Budget Primitif 2015

Le Budget Primitif a été adopté à l'unanimité des membres présents 13 voix pour, zéro voix contre. Il s'équilibre en recettes et en dépenses :

- à 1 407 146 € pour la section de fonctionnement et à 949 923 € pour la section d'investissement.

Le Conseil a inscrit la somme de 165 604,98 € correspondant à l'avance au Budget Annexe du lotissement de la Grande Borde X.

Le Conseil Municipal a voté un crédit de 15 000 € pour les subventions aux différentes associations.

4 – Vote du taux des 3 taxes communales

Le taux demeure inchangé :

- taxe d'habitation	18,41 %	produit attendu : 227 548 €
- taxe foncière sur bâti	23,37 %	produit attendu : 273 896 €
- taxe foncière sur les propriétés non bâties	44,42 %	produit attendu : 8 307 €

soit un produit fiscal attendu de 509 751 €.

L'attribution de compensation (transfert de compétences) à verser à la Communauté des Collines du Perche demeure à 103 068,66 €.

5 – Budget Annexe du Lotissement de la Grande Borde X

Vote du Compte de Gestion dressé par M. de TEMMERMAN, Trésorier, à l'unanimité des membres présents : 13 voix pour, zéro voix contre.

Vote du Compte Administratif 2014, approuvé par 12 voix pour – zéro voix contre. M. Jean-Jacques GARDRAT n'a pas participé au vote.

Section de Fonctionnement :

Recettes	212 789,29 €
Dépenses	229 393,67 €
Excédent reporté 2013	193 707,86 €.

L'excédent de clôture 2014 de 177 103,48 € sera repris dans le budget primitif 2015.

Section d'Investissement :

Recettes	196 255,39 €
Dépenses	212 789,29 €
Déficit 2013 reporté	149 071,08 €

Le déficit de clôture 2014 de 165 604,98 sera repris dans le budget primitif 2015.

Vote du Budget Primitif 2015 comme suit :

Section de Fonctionnement :

Dépenses	--
Recettes	177 103,48 €

Section d'investissement :

Dépenses	165 604,98 €
Recettes	165 604,98 €.

Travaux du lotissement achevés. Aucune prévision de dépenses en section de fonctionnement. Le déficit d'investissement est financé par l'avance du Budget Principal.

6 – Garantie partielle du prêt contracté par Terres de Loire Habitat

Demande différée.

7 – Compte rendu des décisions du Maire

Le Maire, considérant la délibération du Conseil Municipal du 8 avril 2014, lui déléguant certaines attributions prévues par l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, rend compte au Conseil Municipal des décisions qu'il a prises ci-après :

Décision 2015-08 : Refus de l'exercice du droit de préemption urbain lors de la vente du bien sis 15 Rue Saint Pierre cadastré section B 738 de 265 m2 et section B 778 de 7 m2.

Décision 2015-09 : De signer avec la Communauté des Collines du Perche une convention d'occupation à titre précaire et révocable du logement communal, sis 20 Rue du Champ de Foire, moyennant une indemnité mensuelle de 500 € du 1^{er} avril au 30 Septembre 2015.

7 – Compte rendu Conseil Municipal

- Les questions devront être écrites et adressées le jeudi soir avant la tenue du Conseil Municipal prévu généralement le lundi.

Ces questions ne devront concerner que des sujets liés à la vie de la Commune à la stricte condition qu'il s'agisse de questions d'importance mineure.

Ces questions ne pourront pas donner lieu à des décisions ou délibérations.

8 – Questions diverses

Une Commission d'ouverture des plis est constituée pour les marchés à procédure adaptée.

Les membres désignés sont identiques à ceux de la Commission d'Appel d'Offres créée le 7 avril 2014.